

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1942)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 2

À l'alinéa 47, substituer au mot :

« sanctions »

le mot :

« amendes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.